



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

Objet de la délibération

**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA
RESTAURATION DE L'ECURIE 7 DES HARAS D'HENNEBONT**

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Aurélia HENRIO .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.03.023

CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'ECURIE 7 DES HARAS D'HENNEBONT

Rapporteur : Madame la Maire

La Ville d'Hennebont participe avec les autres membres du Syndicat Mixte des Haras (Région Bretagne, Département du Morbihan et Lorient Agglomération) à la gestion du site des Haras. Dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti, le syndicat engage le projet de la restauration de l'écurie 7 permettant d'héberger les chevaux des compétiteurs. Le montant global de la restauration est de 1 901 640 € réparti entre les différents partenaires et financeurs. La ville participe à hauteur de 80 479.72 € répartis sur 4 ans.

Il est donc proposé de créer une autorisation de programme sur 4 ans correspondant à la durée prévisionnelle des travaux.

	Création de l'AP 30/03/2023
AP	80 479.72 €
CP	
2023	13 413.12 €
2024	13 413.12 €
2025	26 826.24 €
2026	26 826.24 €

La participation de la Ville d'Hennebont se fera par biais d'une offre de concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 mars 2023,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 mars 2023,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme relative à la restauration de l'écurie 7 des Haras d'Hennebont.
- ➔ **ACCORDE** un financement au Syndicat Mixte des Haras d'un montant de 80 479.72 € réparti sur 4 années sous forme d'offre de concours. Cette somme correspond au montant maximum du financement de la ville ; il sera éventuellement revu en fonction des financements externes qui seront obtenus par le syndicat mixte.

→ **AUTORISE** Madame La Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 3 voix contre (Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL), **et 5 n'ayant pas pris part au vote** (Claudine CORPART, André HARTEREAU, Frédéric TOUSSAINT, Stéphane LOHÉZIC, Fabrice LEBRETON),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr